

Le vingt cinq août deux mille quatorze à 18h 30, le conseil municipal de Fleury-sur-Orne légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Marc Lecerf, maire.

Présents :

Mme Baury, Mme Hoorelbeke, M. Muller, M. Liot, Mme Perraud, M. Leclère, Mme Lapaon, M. Letellier, Mme Brandolin, Mme Guimbault, M. Falligan-Devergne, M. Dugouchet, M. Faudais, Mme Lebas, M. Lafage, Mme Bellet, M. Vrignon, M. Pegeault.

Absents :

M. Savary (ayant donné pouvoir à M. Liot)
Mme Prieur (ayant donné pouvoir à Mme Baury)
M. Feriaud (ayant donné pouvoir à M. Lecerf)
Mme Sueur (ayant donné pouvoir à M. Pegeault)
M. Doré (ayant donné pouvoir à M. Leclère)
Mme Muller
Mme Denis
Mme Vallée

Secrétaire de séance : Mme Guimbault.

1. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Par Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie en date du 28 juin 2014, monsieur et Madame DOUESNEL Jean ont fait part à la mairie de leur intention de vendre au prix de 150 000 € un bien leur appartenant, 48 place Jean Jaurès, cadastré AB 261.

Considérant la volonté du Conseil Municipal de favoriser le maintien et l'implantation des commerces en centre bourg,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à exercer le droit de préemption urbain afin d'acquérir la propriété cadastrée AB 261, appartenant à Monsieur et Madame DOUESNEL Jean au prix de 150 000 € hors frais annexes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes à intervenir pour l'acquisition de ladite propriété selon les conditions susmentionnées, les frais inhérents à la présente vente étant à la charge de la commune.

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de modifier comme suit le tableau des emplois communaux permanents :

Emplois créés	Nombre	Date d'effet
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps complet	1	27/08/2014
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 29/35 ^{ème}	1	27/08/2014
ATSEM 1 ^{ère} classe à 26/35 ^{ème}	1	27/08/2014

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Extrait certifié conforme
Marc Lecerf, Maire,